



Rapport d'activités 2015

*Fédération Euro-méditerranéenne contre les
Disparitions Forcées*

Pour la vérité ... Contre l'impunité

Table des matières

Table des matières	1
Les disparitions forcées	3
LES ACTIVITÉS :	5
Le Forum Social Mondial – Tunis du 24 au 28 mars 2015.....	5
Organisation :.....	5
Participation :	6
Atelier :	6
Formation disparitions forcées et mécanismes de protection des droits de l’Homme à destination des libyens – Tunis du 20 au 21 avril 2015 :	8
Organisation :.....	8
Déroulement :.....	9
Table ronde : Justice transitionnelle, quels apports pour une transition démocratique effective ? Les expériences chypriote et marocaine – 30 mai 2015, Nicosie, CHYPRE	11
Présentation :.....	11
Programme :.....	12
Mission exploratoire de terrain en Jordanie :	14
Agenda de la mission :.....	14
Comptes rendus des rencontres effectuées :.....	16

Les disparitions forcées

Définition

Aux termes de l'article 2 de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, une disparition forcée se définit par *«l'arrestation, la détention, l'enlèvement ou toute autre forme de privation de liberté par des agents de l'État ou par des personnes ou des groupes de personnes qui agissent avec l'autorisation, l'appui ou l'acquiescement de l'État, suivi du déni de la reconnaissance de la privation de liberté ou de la dissimulation du sort réservé à la personne disparue ou du lieu où elle se trouve, la soustrayant à la protection de la loi.»*

Implication

Une disparition forcée comporte un double effet paralysant : pour les disparu(e)s, souvent victimes de détention arbitraire et de torture et pour les familles, qui sont dans l'expectative de nouvelles de leurs proches, nouvelles hypothétiques qu'elles ne recevront peut-être jamais. Outre les violations aux droits civils et politiques, l'absence de la source des revenus de la famille est de nature à entraîner des atteintes à certains droits économiques et sociaux pour les familles de disparu(e)s. Les femmes sont souvent les plus durement frappées par les graves difficultés économiques et administratives dont s'accompagne généralement une disparition.

Plus globalement, le traitement de la disparition forcée doit être transversal : juridique, administratif, médical, psycho-social et économique.

Autant de défis à relever pour les familles de disparu(e)s et leurs représentants.

Introduction :

AJOUTER LES FAITS DE 2015

Les activités :

Le Forum Social Mondial – Tunis du 24 au 28 mars 2015

Organisation :

Le Forum Social Mondial s'est tenu pour la seconde fois en Tunisie, à Tunis, du 24 au 28 mars 2015. Et pour la seconde fois, le FSM s'ouvre après un nouveau drame. En 2013, Chokri Belaid avait été tué un peu plus d'un mois avant l'ouverture du FSM, cette fois, moins d'une semaine avant le jour J, une attaque visait le Musée du Bardo, faisant 21 morts dont 20 touristes.

Dans ce contexte, les organisateurs du Forum, à l'image de leur position en 2013, ont tenu à maintenir le FSM « afin d'assurer la victoire de la lutte civile et pacifique contre le terrorisme et le fanatisme religieux qui menacent la démocratie, la liberté, la tolérance et le vivre ensemble. » La société internationale a répondu présente également, en solidarité avec la société civile tunisienne. La tenue du FSM et son quasi bon déroulement sont déjà une réussite en soi.

Néanmoins, l'évaluation d'un Forum Social Mondial se fait également à l'aune de la manière dont il permet à la société civile de se renforcer, d'articuler son travail à l'échelle mondiale mais surtout régionale. Or, force est de constater que les tensions régionales ont perturbé à certains moments le déroulement de cette édition, notamment autour de la question sahraouie et de quelques incidents entre délégations marocaines et algériennes.

La FEMED, le CFDA et SOS Disparus avaient axé cette fois leur participation sur 2 thèmes :

- La sensibilisation du public présent au FSM sur le travail de nos associations respectives et la problématique des disparitions forcées à travers la tenue d'un stand
- L'organisation d'un atelier « *Lutter contre l'impunité et les disparitions forcées dans un environnement politique autoritaire* ».

Participation :

Un stand a été tenu dans l'espace citoyenneté par les trois associations, Collectif des familles de disparus en Algérie CFDA, SOS Disparus et la FEMED. Ce stand a permis de sensibiliser à la fois la société civile internationale présente lors du FSM mais également la société civile tunisienne.

La documentation présente sur le stand avait été retravaillée au niveau des chartes graphiques mais également du contenu afin d'être attractive et de permettre aux visiteurs d'avoir un aperçu complet du mandat et des activités de chacune des associations.

Par ailleurs, une exposition de photographies de disparus et des familles de disparus était exposée au stand, permettant de nouer le dialogue avec les visiteurs et d'aborder d'une autre manière le quotidien des familles de disparus.

Enfin, des mini films étaient projetés et accessibles, réalisés par SOS Disparus.

Ce stand de participation a rassemblé plusieurs sympathisants de différents pays et représentant différentes organisations.

Atelier :

Le Collectif des Familles de Disparu(e)s (CFDA), la Fédération euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées (FEMED) et SOS Disparus organisaient, le 28 mars 2015, de 8h30 à 11h00 un atelier sur le thème :

« Lutter contre l'impunité et les disparitions forcées dans un environnement politique autoritaire »

Salle td 18, Espace citoyenneté

Modérateur : Mouloud Boumghar, Professeur agrégé en Droit international public, Université de Picardie, membre du Conseil d'administration du CFDA.

Participants et participantes :

- Rachid El Manouzi, Vice-Président de la FEMED, Secrétaire Général de l'APADM, Association des Proches et Amis des Disparus au Maroc
- Nadia Bendjael de SOS Disparus
- Masaab Hamoud, ex-disparu et frère de disparu syrien
- Samah Krichach du Labo' démocratique tunisien

Les participant(e)s ont témoigné des faits liés aux disparitions forcées dans leurs pays, en rapportant des histoires concernant aussi bien leurs familles qu'eux-mêmes. Un échange a ensuite eu lieu avec le public venu assister à l'atelier et débattre de la question des disparu(e)s. Ci-dessous les photos de cette première activité :



Image 1 : Arrivée des sympathisant(e)s et participant(e)s au FSM



Image 2 : Stand CFDA, SOS DISPARUS et FEMED



Image 3 : Affiche Invitation à l'atelier

Formation disparitions forcées et mécanismes de protection des droits de l'Homme à destination des libyens – Tunis du 20 au 21 avril 2015 :

Organisation :

La formation sur les disparitions forcées et les mécanismes de protection des droits de l'Homme s'est tenue les 20 et 21 avril 2015. Initialement programmée en Lybie, compte tenu du contexte actuel libyen et de l'exil de nombreux représentants de la société civile libyenne en Tunisie, il a été décidé de l'organiser en Tunisie.

L'équipe organisatrice a été composée de :

- Ewoud Plate, Formateur, MDF
- Rachid El Manouzi, Vice-Président de la FEMED
- Aurélie Guitton, Chargée de programmes.

La formation a été organisée avec le support du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH) et du Cairo Institute for Human Rights basés à Tunis qui nous ont donné des contacts de personnalités de la société civile libyenne réfugiées en Tunisie. Par ailleurs, le REMDH a mis à disposition sa salle de réunion pour la formation.

Human Rights Solidarity – Tadamoun a été difficile à joindre mais nous a finalement recommandé 6 personnes, après de multiples relances. La liste définitive de ces 6 personnes n'ayant été connue que le samedi 18 avril en fin de journée et de nombreux allers-retours. Les informations concernant les participants n'ont cependant pas été très détaillées.

La formation sur les disparitions forcées et les mécanismes de protection des droits de l'Homme s'est tenue les 20 et 21 avril 2015 à Tunis. Initialement programmée en Lybie, elle a été délocalisée compte tenu du contexte actuel libyen et de l'exil de nombreux représentants de la société civile libyenne en Tunisie, il a été décidé de l'organiser en Tunisie.

La formation a été organisée avec le support du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH), Human Rights Solidarity – Tadamoun et du Cairo Institute for Human Rights basés à Tunis qui nous ont donné des contacts de personnalités de la société civile libyenne réfugiées en Tunisie. Par ailleurs, le REMDH a mis à disposition sa salle de réunion pour la formation.

L'objectif général de cette formation était de former la société civile libyenne à la question des disparitions forcées et aux mécanismes de protection des droits de l'Homme. Malgré la

situation complexe en Libye, les participants ont pu faire le déplacement. Les discussions du groupe ont été enrichissantes et tant les juristes comme les non juristes ont pu s'intégrer et prendre part aux débats.

Le besoin de bénéficier de formation s'est fait ressentir tout au long de cette mission qui s'est avérée nécessaire notamment pour répondre aux attentes des avocats et autres acteurs de la société civile présents sur comment se documenter et détecter les cas de disparitions forcées en Lybie et comment les soumettre aux instances internationales compétentes en la matière.

La formation s'est déroulée en trois phases, une première phase théorique avec les mécanismes et les principes des droits de l'Homme et des disparitions forcées, une seconde de mise en situation avec des cas pratiques sous forme de jeu de rôle et une dernière de réflexion sous forme de discussion et de débat.

L'équipe de la FEMED se félicite de la bonne dynamique du groupe, le fait d'avoir des juristes (avocats et juges) a enrichi les débats sur les points juridiques et de droit. Par ailleurs, le fait d'avoir d'anciennes victimes de disparitions forcées et/ou tortures ainsi que des militants de la société civile a permis de contrebalancer les discussions sur le droit et d'amener la dimension humaine.

Le plus apporter par cette formation, c'est qu'au-delà de l'aspect théorique délivré par le formateur, cet espace a été un moment libre de discussion, propice aux échanges d'expérience, favorisé par la diversité des acteurs de la société civil présent. Doté des outils simple et pertinent nécessaire pour lutter contre la pratique des disparitions forcées, les participants sont ressortis enrichi/grandi de cette formation avec de nouvelles pistes de réflexion pour l'avenir avec des propositions issues de l'analyse de précédentes expériences de pays méditerranéens.

Grâce à cette formation les contacts de la FEMED avec la société civile libyenne sont diversifiés et renforcés, permettant ainsi d'avoir de nouveaux relais pour la documentation des cas de disparitions forcées en Libye.

Déroulement :

En raison des évènements survenus en Libye pendant la période d'organisation de la formation, le groupe connu le désistement de quelques personnes.

Néanmoins la formation a connu la participation de 11 personnes. Un groupe hétérogène composé de membres de la société civile, d'avocats et de juges, et de réfugiés en Tunisie.

Le groupe a été très actif, les discussions sur les différents points de droit très intéressantes, et les non juristes ont pu participer pleinement dans les discussions de groupe.

La taille du groupe était pour le formateur une taille idéale.

Enfin, les Bailleurs finançant cette formation sont NED et EED.

Ci-dessous le programme des deux jours de formation :

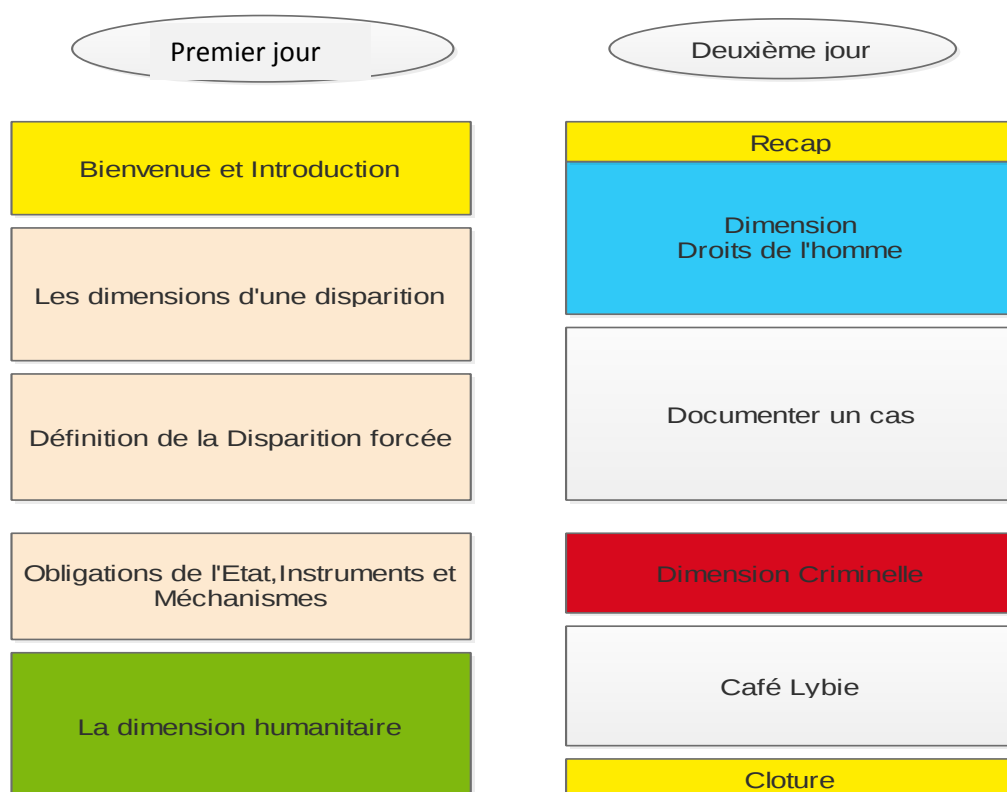


Figure 1 : Programme de la formation

La délégation de la FEMED a rencontré à l'issue de cette formation les deux associations suivantes :

Labo' démocratique (Tunisie) : Think tank qui se réclame des principes de la DUDH (Déclaration Universelle des Droits de l'Homme) et qui a pour but de contribuer, en toute indépendance, à l'instauration et à l'enracinement d'une démocratie innovante et vivante.

Cairo Institute for Human Rights Studies (Egypte) : Fondée en 1993, l'Institut du Caire pour l'étude des droits de l'homme (CIHRS) est une organisation non gouvernementale régionale indépendante qui vise à promouvoir le respect des principes des droits de l'homme et la démocratie dans la région arabe.

Table ronde : Justice transitionnelle, quels apports pour une transition démocratique effective ? Les expériences chypriote et marocaine – 30 mai 2015, Nicosie, CHYPRE

Présentation :

La FEMED a mis en place un projet « Soutien aux processus de transition, justice, vérité et réconciliation » afin d'approfondir les connaissances de ses associations membres sur la justice transitionnelle.

Si de nombreux mécanismes de justice transitionnelle ont été institués à travers le monde et notamment au Maroc et à Chypre, il paraissait utile de comparer et de tirer les leçons des mécanismes établis dans ces deux pays pour plusieurs raisons, au premier rang desquelles leur expérience précieuse en matière de disparitions forcées.

La FEMED a donc mené une étude comparative sur la justice transitionnelle au Maroc et à Chypre. La concrétisation de cette initiative a été la rédaction de l'étude comparative intitulée : Justice Transitionnelle : Quels apports pour une transition démocratique effective ?

Cette étude est basée sur deux tables rondes organisées par la FEMED le 13 décembre 2014 à Casablanca et le 30 mai 2015 à Nicosie.

Ces rencontres ont permis, au travers de réflexions et d'échanges d'expériences, de relever les différences mais également les similitudes, et de relever les lacunes des deux modèles. De nombreux acteurs de divers horizons étaient présents : membres des commissions nationales, associations, familles de disparus et anciennes victimes de disparitions, avocats, ...

Les débats ont été enrichissants, instructifs, et animée par tous ces participants. Cet échange a principalement permis de donner des trajectoires pour les recommandations des associations à leurs États respectifs, afin de s'engager sur la voie d'une transition démocratique effective.

La seconde table ronde qui s'est tenue le 30 mai 2015 à Nicosie a connu la

participation de plus d'une cinquantaine de personnes tout au long de la journée venues d'horizon divers : membres des commissions nationales, associations, familles de disparus et anciennes victimes de disparitions, avocats, ...

Parmi les associations présentes nous pouvons citer Truth Now, Association of Martyrs' Families and War Veterans (KKTC), Together We can (Bi-communal Initiative of Relatives of Missing Persons, Victims of Massacres and other Victims of 1963-1974 events), Turkish Cypriot Human Rights Foundation, Organisation of relatives of undeclared prisoners and missing persons of Cyprus, Pancyprrian Committee of Families of Missing Persons, l'APADM – Association des Parents et Amis de disparus au Maroc, le Comité de coordination des familles de disparus au Maroc, l'Association marocaine des Droits Humains AMDH, l'Organisation Marocaine des Droits humains OMDH, le FMJV Forum Marocain Justice et Vérité, le CLDH Centre Libanais des droits humains.

Les institutions nationales représentées étaient constituées du Comité des personnes disparues à Chypre (CMP) et de l'Instance Équité et Réconciliation (IER), Maroc.

Programme :

Modération : M. Wadih Al Asmar, Secrétaire Général de la FEMED

■ Allocution d'ouverture – FEMED

M. Rachid El Manouzi, Vice-Président de la FEMED

■ Panel I : Panorama des expériences à travers le monde

L'expérience internationale – M. Wadih Al Asmar, Secrétaire Général de la FEMED

Les bonnes pratiques des commissions– M. Paul-Henri Arni, Troisième membre du CMP (Nations Unies)

■ Panel II : Mise en perspective

CMP : Les premières étapes pour une investigation et une identification des restes effectives – M. Nestoras Nestoros, Membre chypriote grec du CMP

IER/CNDH : La nécessité d'enquêter sur les causes et la vérité : une étape

complémentaire nécessaire – M. Mohammed Raissouni, IER and M. Hamid Elkam, CNDH

Pause Déjeuner

■ **Panel III : L'établissement des faits et le rôle de la société civile**

L'identification des corps, établir une liste des disparus - Mme. Gülden Plümer Küçük, Membre chypriote turque du CMP

La vérité : Comment améliorer le travail des commissions – Mme. Kutlay ERK, KKTC and M. Salah Eddine El Manouzi, APADM

La justice : redonner le choix aux familles – M. Achilleas Demetriades, Truth Now and M. Abdelhak El Ouassouli, Comité de coordination des familles de disparus

■ **Panel IV : La reconstruction et le rôle de la société civile**

Comment s'approprier cette histoire ? : La mémoire – M. Christos Efthymiou, Together We Can et M. Mohamed Nesh Nash, OMDH

La réhabilitation individuelle et collective – M. Öncel Polili, Turkish Cypriot Human Rights Foundation et M. Abdelhak Kass, FMJV

Les garanties de non répétition – M. Nicos Theodosiou, Organisation of relatives of undeclared prisoners and missing persons of Cyprus et M. Abdellah Mouseddad, AMDH

■ **Conclusion**

M. Wadih Al Asmar, Secrétaire Général de la FEMED



Image 4 : Équipe de la table ronde

Image 5 : L'identification des corps

Mission exploratoire de terrain en Jordanie :

Agenda de la mission :

Les tableaux ci-dessus résument l'ensemble des rendez-vous prévus pour la mission exploratoire en Jordanie avec des différents acteurs associatifs de la société civile en Jordanie :

Lundi 1er juin 2015	
12.00-13.00	Lubna Nasser, Project Officer - DIGNITY - Danish Institute against Torture +962777869815 ou +9625820602 lna@dignityinstitute.dk building number 12 in Princess Taghreed Street, first floor, office number 5 - AMMAN

Lundi 1er juin 2015	
16.00-17.00	Sarah Avrillaud - Protection Coordinator - International Committee of the Red Cross (ICRC) - Delegation in Jordan + 962 (0) 776 729 766 savrillaud@icrc.org et hmandoudi@icrc.org ICRC office in Dheir Gbar Al-Diyar District, Deir Ghbar Yousef Abu Shahhout Street P.O.Box 9058 Amman 11191 Jordan T. +962 6 4604300 / 5921472 It is located close to the French School in Dheir Gbar, any driver/taxi would know the way.
Mardi 2 juin 2015	
10.00-11.00	Lubna Dawany – President, Sisterhood Is Global Institute/Jordan 00962 79 8844668 (viber) - 00962 6 5543894 lubnadrn@hotmail.com - www.amanjordan.org Amman, Wasfi Tal Street, Building number 145, 4th floor Mobile: from Amman 0798844668 : Lubna peut expliquer l'adresse au chauffeur si besoin
12.00-13.00	Anne-Marie MORICE, Attachée régionale de coopération dans le domaine de la justice - Ambassade de France en Jordanie +962 64604742 - +962 775444598 anne-marie.morice@diplomatie.gouv.fr 40 Rue AL MUTANABBI, Jabal Amman P.O.Box 5348, Amman 11183 Téléphone : 00 962 6 460 46 30
14.30-15.30	Vladimír Janeček, Political Officer · Politics, Press and Information Delegation of the European Union to the Hashemite Kingdom of Jordan - EEAS-AMMAN (+962) 6 4607000 ext. 270 ou (+962) 799 832 632 Vladimir.JANECEK@eeas.europa.eu Princess Basma Street, North Abdoun - P.O. Box 852099 Amman 11185 Jordan

Comptes rendus des rencontres effectuées :

- **Danish Institute against torture - Elna Sondergaard - Dignity**

Présentation du travail de Dignity et de la Femed.

Elna Sondergaard a attiré notre attention sur le fait que la Jordanie a accepté le principe de la ratification de la convention. La Jordanie sera examinée par le Comité contre la torture en novembre et plus tard par le Comité des droits de l'homme.

Elle nous a également donné des contacts sur la Jordanie :

Institute for family Health Dr. Manal Tahtamouni secr. 00962 7996528180

National Center for Human Rights Nisrine Zurqat Nisrine.z@nchr.org.jo

ARDD : Arab renaissance development Democracy Samar Muhareb smuhareb@ardd-legalaid.org, partenaire du HCR pour la protection des réfugiés syriens

Human Rights Watch Adam Coogle 00962796528180

Il semble qu'il y ait une opportunité de travailler sur la ratification de la convention en Jordanie.

- **Comité international de la Croix Rouge, CICR, Sarah Avrillaud, Protection Coordinator**

Sarah Avrillaud a également attiré notre attention sur la ratification de la convention.

Le CICR nous a indiqué avoir accès aux centres de détentions et essaient de documenter des cas de disparitions et de rétablir le lien familial. Ils améliorent également les conditions de détention.

Ils essaieront de nous mettre en contact avec des groupes de familles s'ils sont sollicités.

- **GISI Sisterhood is global institute / Jordan**

Lubana Dawany - President

Munir Idaibes - Executive Director

Présentation de la FEMED et des objectifs de la visite en Jordanie

Présentation de SIGI et du travail effectuée en terme de protection des femmes y compris réfugiées et des formations

Visite de leur bibliothèque très riche en documents et livres sur les DH

Notre attention a été attirée sur la nécessité de se servir de la présence du prince Zeid en tant que haut-commissaire pour pousser le gouvernement jordanien à ratifier les conventions internationales et en particulier la CED

L'association est en contact avec des réfugiées syriennes et remarque de plus en plus la souffrance engendrée par la disparition d'un des leurs proches. Ils ont besoin de support psychologique.

l'idée qui est sortie de la réunion c'est la nécessité de penser sur plusieurs axes :

- Lobbying pour la ratification de la convention
- Formation de formateurs et des acteurs déjà en contact avec les réfugiés syriens afin de les sensibiliser a la question des DF et aux méthodes de documentations
- Documentation des cas de disparitions en Syrie parmi les familles des réfugiés qui se trouvent en Jordanie

Il serait intéressé par adhérer à la FEMED => à suivre.

- **Ambassade de France en Jordanie**

Lina BLIN Deuxième conseillère - Presse et communication

Visite de présentation et d'échanges d'informations

Nous ont conseillé quelques contacts :

HCR

Jordan Women Union (Nadia Chamroukh - 079 564 54 66)

UNRWA pour les questions relatives aux palestiniens de Syrie (Se Young Kim s.kim@unrwa.org +962 65809257 / +962 796602251)

D'autre part ils nous ont conseillé de faire une visite de courtoisie aux autorités.

Enfin ils étaient aussi positifs sur la possibilité pour la Jordanie de ratifier la CED car ceci a peu d'impact sur le pays qui lui-même ne pratique pas la DF à notre connaissance.

- **Délégation de l'UE**

Vladimir JANECEK - Political officer

L'UE ne travaille pas spécialement sur les DF car la Jordanie n'est pas directement concernée et pour le moment aucun travail n'a été fait sur les réfugiés syriens présents en Jordanie a ce sujet.

Il a attiré notre attention sur l'intérêt de contacter le UNHCR , IOM mais aussi Adalah et Mizan

La délégation à Amman va publier un appel à proposition en 2016.

CONCLUSION A REDIGER